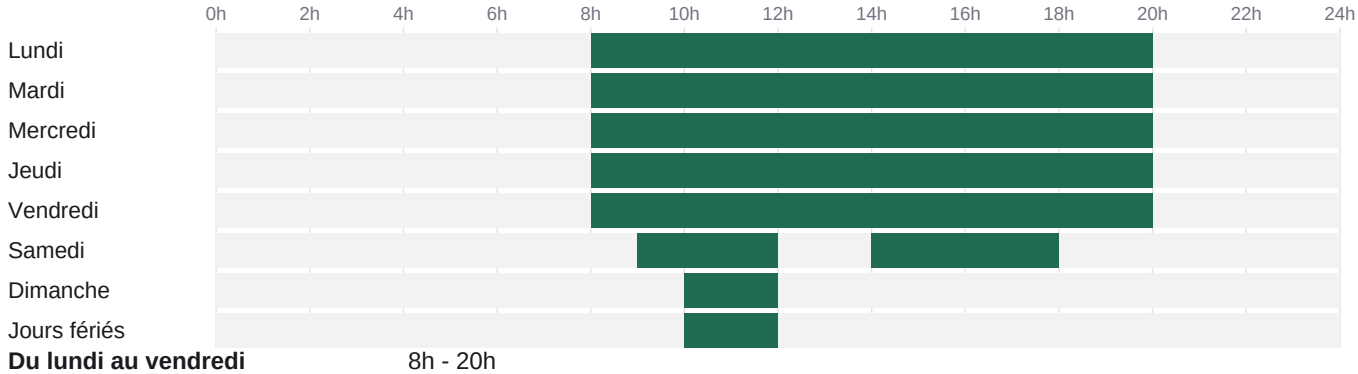
Horaires des travaux bruyants à Passy

74190 · Haute-Savoie (74) · 10 856 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté permanent Lutte contre le bruit, signé le 2 mai 2017 (article 3). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 20h
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

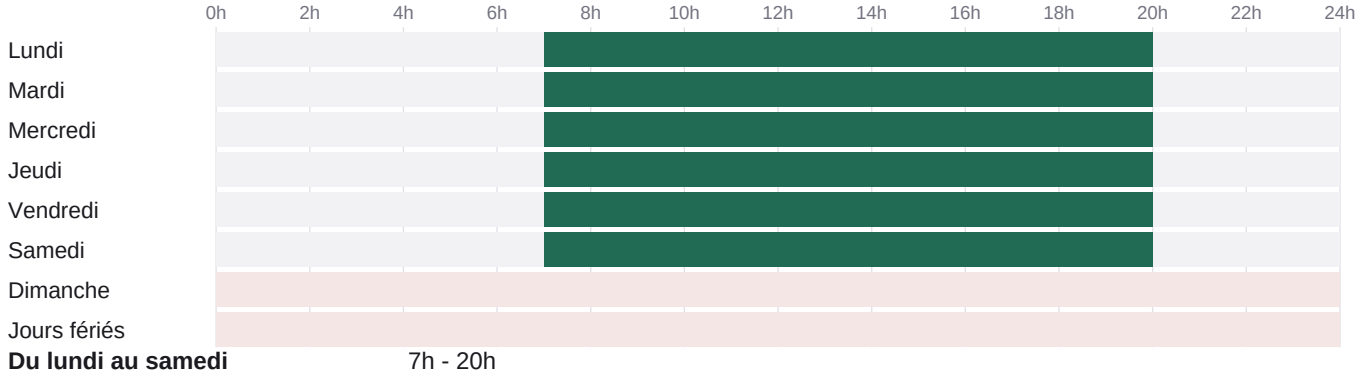
Le texte dit :

> « Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que : - Les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00 - Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 - Les dimanches de 10 h 00 à 12 h 00 - Les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 »

Texte officiel : https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/wp-content/uploads/2024/10/Arrete-municipal-128-2017.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté permanent Lutte contre le bruit, signé le 2 mai 2017 (article 9). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits : -Tous les jours de la semaine de 20 heures à 07 heures, -Toute la journée des dimanches et jours fériés, Excepté les interventions en urgence pour nécessité publique. »

Texte officiel : https://www.ville-passy-mont-blanc.fr/wp-content/uploads/2024/10/Arrete-municipal-128-2017.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.